RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03996
Numéro SIREN : 799 292 842
Nom ou dénomination : CELENA

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2022 sous le numéro de dépôt A2022/006819

FUSION-ABSORPTION

DE LA SOCIÉTÉ CELENA

PAR LA SOCIÉTÉ ROSSI DEVELOPPEMENT

LE 24 MARS 2022

SOMMAIRE

CHAPITRE I : Exposé préalable **page 4**

I - Caractéristiques des sociétés intéressées page 4

II - Motifs et buts de la fusion page 5

III - Comptes servant de base à la fusion page 6

IV - Méthodes d'évaluation page 6

V - Commissaire à la fusion page 6

CHAPITRE II : Apport-fusion **page 6**

I - Dispositions préalables page 6

II - Origine de propriété page 7

III - Apport de la société CELENA page 7

IV - Détermination du rapport d'échange page 8

V - Rémunération de l'apport fusion et conséquences page 8

VI - Propriété et jouissance page 10

CHAPITRE III : Charges et conditions **page 10**

CHAPITRE IV : Conditions suspensives **page 12**

CHAPITRE V : Déclarations générales **page 13**

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales **page 14**

CHAPITRE VII : Dispositions diverses **page 17**

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

- la société ROSSI DEVELOPPEMENT,
Société par actions simplifiée au capital de 3.392.000 euros, dont le siège social est 3 Avenue du Girou, EUROCENTRE, 31620 VILLENEUVE LES BOULOC immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 512 693 276 RCS TOULOUSE,

Représentée par Monsieur Mathieu ROSSI, en sa qualité de Directeur Général, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée "la Société Absorbante"
D'une part,

ET:

- la société CELENA
Société par actions simplifiée au capital de 532.000 euros, dont le siège social est 3 Avenue du Girou, ZI EUROCENTRE, 31620 VILLENEUVE LES BOULOC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 799 292 842 RCS TOULOUSE,

Représentée par Monsieur Mathieu ROSSI, en sa qualité de Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée "la Société Absorbée",
D'autre part,

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont désignés ci-après individuellement une « ***Partie*** » et collectivement les « ***Parties*** ».

Il a été en vue de la fusion de la Société CELENA par la Société ROSSI DEVELOPPEMENT par voie d'absorption de la première par la seconde, sous le régime des articles L236-1 et suivants et R 236-1 et suivants du Code de commerce, arrêté les conventions qui suivent.

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSÉ

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La Société Absorbante

La société ROSSI DEVELOPPEMENT est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué à l'article 2 des statuts déposés au Registre du commerce et des sociétés est :

- *« La prise de participation ou d'intérêts par achat, souscription, apport, fusion de tous biens mobiliers et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques, avec ou sans personnalité morale, l'acquisition et la gestion de tous biens dans toutes les sociétés, entreprises industrielles ou commerciales,*
- *La réalisation de prestations de direction, administratives, comptables, financières, informatiques et dans le domaine de la qualité et plus généralement toutes prestations de service pour le compte de toute entreprise dans laquelle elle détient une participation quelconque,*
- *Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement ou son extension. »*

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 28 mai 2009.

Le capital social de la société ROSSI DEVELOPPEMENT s'élève actuellement à 3 392 000 euros. Il est réparti en 16.960 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 200 euros chacune, intégralement libérées.

Le Commissaire aux Comptes de la Société est la société AEC AUDIT, domiciliée 1 Place Mendès France, Immeuble Le Dorval 31400 TOULOUSE.

La Société Absorbante n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

2/ La Société Absorbée

La société CELENA est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué à l'article 3 des statuts déposés au Registre du commerce et des sociétés est :

- *« La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, la gestion de son portefeuille dc valeurs mobilières, la constitution de toutes sociétés, l'acquisition de la pleine propriété et/ou de droits démembrés sur toutes valeurs mobilières, par voie de cession, d'apport, d'échange ou autrement, le placement de ses fonds disponibles, le financement des affaires dans lesquelles elle est intéressée,*
- *Le cas échéant le recours à l'emprunt pour financer les prises de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, et la constitution de toutes garanties y afférentes,*

- *La fourniture de services, de conseils, ainsi que toutes opérations de trésorerie vis-à-vis des filiales et sous-filiales placées, directement ou indirectement, sous son contrôle,*
- *Plus particulièrement, toutes opérations d'animation et d'encadrement, organisation, coordination dans la conduite de la politique du groupe, ainsi que toutes prestations administratives, juridiques, informatiques et comptables,*
- *Le conseil en stratégie,*
- *Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire connexe. »*

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 23 décembre 2013.

Le capital social de la société CELENA s'élève actuellement à 532.000 euros. Il est réparti en 532.000 actions ordinaires de même catégorie, d'une valeur nominale d'un euro chacune, intégralement libérées.

Les Commissaires aux Comptes de la Société sont :

- la société AEC AUDIT, domiciliée 1 Place Mendès France, Immeuble Le Dorval 31400 TOULOUSE
- la société JEAN-MICHEL PACINI ET ASSOCIES, domiciliée 13 rue Paule Raymondis 31200 TOULOUSE,

La Société Absorbée n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

3/ Liens en capital

La société CELENA détient 15.960 actions sur les 16.960 actions composant le capital de la société ROSSI DEVELOPPEMENT, représentant 94,10 % du capital et des droits de vote de ladite société.

4/ Dirigeants communs

Monsieur Mathieu ROSSI, Président de la société CELENA est également Directeur Général de la société ROSSI DEVELOPPEMENT, elle-même présidée par la société CELENA.

II - Motifs et buts de la fusion

Les sociétés CELENA et ROSSI DEVELOPPEMENT exercent toutes les deux la même activité de gestion de titres de participation, dont les deux niveaux de d'interposition ne se justifient plus à ce jour sur le plan économique et dont la lourdeur administrative qu'elle génère pénalise la gestion de l'unique participation minoritaire qu'elles détiennent encore à ce jour.

La fusion de ces deux structures permettrait une rationalisation et une optimisation de leur gestion des moyens matériels et humains.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2021, ***(Annexes 1 et 2)*** date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

IV - Méthodes d'évaluation

Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés par la Société Absorbée sont évalués, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issus du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement n° 2017-01 du 5 mai 2017, à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021.

La détermination de la parité d'échange entre les titres de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, ainsi que la rémunération octroyée à la Société absorbée, ont été définie sur la base des capitaux propres des sociétés au 31 décembre 2021.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

V - Commissaire à la fusion

Les associés de la société CELENA, par décision en date du 14 mars 2022, et les associés de la société ROSSI DEVELOPPEMENT, par décision en date du 14 mars 2022, ont :

- écarté à l'unanimité, l'intervention d'un commissaire à la fusion, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce,
- désigné à l'unanimité, la société MY CAC située 61 Avenue de Rangueil 31400 TOULOUSE, en qualité de Commissaire aux apports, avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société CELENA à la société ROSSI DEVELOPPEMENT et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société CELENA apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société ROSSI DEVELOPPEMENT, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société CELENA devant être dévolu à la société ROSSI DEVELOPPEMENT dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

II - Origine de propriété

Le fonds de commerce transmis dans le cadre de la présente fusion appartient à la société CELENA pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution.

III - Apport de la société CELENA

A) Actif apporté

	Valeur brute	Amortissements Dépréciations	Valeur nette comptable
1. Immobilisations financières			
. Titres de participations ROSSI DEVELOPPEMENT	5.760.400 €	2.047.037 €	3.713.363 €
3. Actif non immobilisé			
. Créances clients	6.660 €	-	6.660 €
. Autres créances	4.009 €	-	4.009 €
. Disponibilités	8.192 €	-	8.192 €
Soit un montant de l'actif apporté de	5.779.261 €	2.047.037 €	3.732.224 €

B) Passif pris en charge

1. Prêt Hervé ROSSI	1.093.738 €
2. Prêt avance ROSSI DEVELOPPEMENT	750.000 €
3. Compte courant Mathieu ROSSI	63.076 €
3. Dettes fournisseurs	29.304 €
3. Dettes fiscales et sociales	552.602 €
	=========
Soit un montant de passif apporté de	**2.488.720 €**

C) Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au 31 décembre 2021 à 3.732.224 euros et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 2.488.720 euros, l'actif net apporté par la société CELENA à la société ROSSI DEVELOPPEMENT s'élève donc à 1.243.504 euros.

Engagements hors-bilan

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la société ROSSI DEVELOPPEMENT prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la société CELENA et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors-bilan" dans les comptes de la société CELENA et dont le détail figure en ***Annexe 3***.

IV - Détermination du rapport d'échange

La parité de fusion a été déterminée par référence aux valorisations respectives des sociétés CELENA et ROSSI DEVELOPPEMENT. Dans le cadre d'une opération de restructuration interne, la valorisation des deux sociétés participantes à la présente opération de fusion a été définie sur la base des capitaux propres des sociétés au 31 décembre 2021 retraités de l'abandon partiel de créance pur et simple consenti par Monsieur et Madame Hervé ROSSI le 24 mars 2022.

Pour la Société Absorbante, la société ROSSI DEVELOPPEMENT, la valeur ressort ainsi à :

- Capitaux propres au 31 décembre 2021 : **3.943.236 €**
- Soit 3.943.236 € / 16.960 actions = **232,50 € pour une action**

Pour la Société Absorbée, la société CELENA, la valorisation retenue ressort à :

- Capitaux propres au 31 décembre 2021 augmentés de l'abandon de créance du 24 mars 2022 à concurrence d'un montant de 874.990 euros :

 1.243.504 € + 874.990 € = **2.118.494 €**

- Soit 2.118.494 € / 532.000 actions = **3,98 € pour une action**

En conséquence, le rapport d'échange des droits sociaux est fixé d'un commun accord entre les parties comme suit : 232,50 / 3,98 = 58,42 arrondi à 58,50.

soit 2 actions de la société ROSSI DEVELOPPEMENT pour 117 actions de la société CELENA.

En conséquence, les 532.000 actions de CELENA donneront droit à :

532.000 / 117 x 2 = 9.094 actions de ROSSI DEVELOPPEMENT

V - Rémunération de l'apport-fusion et conséquences

1°) Augmentation du capital de la Société Absorbante

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société CELENA à la société ROSSI DEVELOPPEMENT s'élève donc à 2.118.495 euros.

En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués, il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que chaque associé de la société CELENA recevra en échange de 117 actions de la Société Absorbée, 2 actions nouvelles d'une valeur nominale de 200 euros chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société ROSSI DEVELOPPEMENT.

En conséquence, la société ROSSI DEVELOPPEMENT procédera à une augmentation de son capital social d'un montant d'UN MILLION HUIT CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS (1.818.800 €), pour le porter de TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (3.392.000 €) à CINQ MILLIONS DEUX CENT DIX MILLE HUIT CENTS EUROS (5.210.800 €), par création de 9.094 actions nouvelles d'une valeur nominale de 200 euros

Ces actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1er janvier 2022.

A compter de cette date, elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

2°) Réduction du capital de la Société Absorbante

Toutefois, la société CELENA étant propriétaire de 15.960 actions de la société ROSSI DEVELOPPEMENT, si la fusion se réalise, cette dernière détiendra 15.960 de ses propres actions.

En conséquence, si la fusion se réalise, la société ROSSI DEVELOPPEMENT procédera immédiatement après l'augmentation de capital ci-dessus, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses propres actions qu'elle détiendra par suite de la fusion, lesdites actions étant annulées.

La différence entre la valeur d'apport desdites actions (TROIS MILLIONS SEPT CENT TREIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROIS EUROS (3.713.363 €) et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 15.960 actions (TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (3.192.000 €)), soit un montant de CINQ CENT VINGT-ET-UN MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROIS EUROS (521.363 €), s'imputera sur le compte « Prime d'émission ».

3°) Dissolution de la Société Absorbée

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce, la société CELENA sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de la société CELENA sera entièrement pris en charge par la société ROSSI DEVELOPPEMENT.

La dissolution de la société CELENA ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

La Société Absorbante assurera l'inscription en compte, au profit des associés de la Société Absorbée, des actions nouvelles émises en contrepartie des apports effectués par cette dernière.

VI - Propriété - Jouissance

La société ROSSI DEVELOPPEMENT sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion, soit à l'issue de la dernière des assemblées générales appelées à se prononcer sur la fusion.

Le représentant de la société CELENA déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société ROSSI DEVELOPPEMENT pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

D'une manière générale, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, les sociétés CELENA et ROSSI DEVELOPPEMENT, de convention expresse, décident que la fusion prendra effet rétroactivement, aux plans comptable et fiscal, le 1er janvier 2022, soit antérieurement aux assemblées générales des sociétés CELENA et ROSSI DEVELOPPEMENT, de sorte que corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par la société CELENA à compter du 1er janvier 2022 jusqu'à la date de réalisation seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de la société ROSSI DEVELOPPEMENT, ces opérations étant considérées de plein droit comme étant accomplies par la société ROSSI DEVELOPPEMENT qui les reprendra dans son compte de résultat.

A cet égard, le représentant de la société CELENA déclare qu'il n'a été fait depuis le 1er janvier 2022 aucune opération autre que les opérations de gestion courante, autre que la signature le 24 mars 2022 de la convention de remboursement et d'abandon de créance avec Monsieur et Madame Hervé ROSSI, et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion.

Les Parties reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société ROSSI DEVELOPPEMENT prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Absorbée, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer en l'acquit de la Société Absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la Société Absorbante, l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société CELENA à la date du 31 décembre 2021, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société ROSSI DEVELOPPEMENT prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2021, mais qui ne se révèleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - Autres charges et conditions

L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société ROSSI DEVELOPPEMENT supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société ROSSI DEVELOPPEMENT exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société ROSSI DEVELOPPEMENT sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la Société Absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société CELENA.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société CELENA s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ La Société Absorbée ne compte aucun effectif salarié.

III - Engagements de la Société Absorbée

La société CELENA prend les engagements ci-après :

A/ La Société Absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société CELENA s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société ROSSI DEVELOPPEMENT, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société ROSSI DEVELOPPEMENT, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société CELENA sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la société ROSSI DEVELOPPEMENT dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La société CELENA s'oblige à remettre et à livrer à la société ROSSI DEVELOPPEMENT aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux autres conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbée du présent projet de fusion absorption de CELENA par ROSSI DEVELOPPEMENT, du traité de fusion correspondant, de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante,

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ROSSI DEVELOPPEMENT et de l'augmentation et de la réduction de capital en résultant.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 avril 2022 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai d'un commun accord entre les Parties, considérées comme caduques, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d'aucune part.

La société CELENA se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société ROSSI DEVELOPPEMENT de la totalité de l'actif et du passif de la société CELENA.

CHAPITRE V : Déclarations générales

1) Déclarations générales de la Société Absorbée

Monsieur Mathieu ROSSI, ès-qualités, déclare :

- Que la société CELENA n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société ROSSI DEVELOPPEMENT ont été régulièrement entreprises ;

- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé le 23 décembre 2013 ;

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont

grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, ou gage quelconque, conformément à l'état des inscriptions de privilèges et nantissements levé du chef de la société CELENA auprès du Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE en date du 21 mars 2022 ***(Annexe 4)***, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation. Il est expressément convenu que si une telle inscription se révélait du chef de la Société Absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter main levée et certificat de radiation à ses frais ;

- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les Parties qui les ont visés ;

- Que la société CELENA s'oblige à remettre et à livrer à la société ROSSI DEVELOPPEMENT, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) Déclarations générales de la Société Absorbante

Monsieur Mathieu ROSSI, ès-qualités, déclare :

- Que la société ROSSI DEVELOPPEMENT n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;

- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la Société Absorbée.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II - Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts et le traité de fusion sera enregistré gratuitement.

III - Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2022.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

Les sociétés CELENA et ROSSI DEVELOPPEMENT sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société ROSSI DEVELOPPEMENT s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;

- à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;

- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les délais et conditions fixés à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un des biens amortissables apportés entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;

- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée (BOI-IS-FUS-30-20 n° 10).

La Société Absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales

visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;

- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

La Société Absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

IV - Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés CELENA et ROSSI DEVELOPPEMENT déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la Société Absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la Société Absorbée, en application de la documentation administrative BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130.

La société ROSSI DEVELOPPEMENT s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

V - Autres taxes

La société ROSSI DEVELOPPEMENT sera subrogée dans les droits et obligations de la société CELENA au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

Contribution économique territoriale

La CET est constituée par la cotisation foncière des entreprises (CFE) établie dans chacune des communes où l'entreprise exploite un établissement, et par la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) déterminée à partir de la valeur ajoutée produite globalement par l'entreprise.

CFE

L'année de la fusion, la CFE relative aux établissements apportés par la Société Absorbée reste due pour l'année entière par cette dernière. La Société Absorbante supportera la CFE sur ces établissements à compter de l'année suivant la réalisation de la fusion.

CVAE

La Société Absorbée reste redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée qu'elle a produite depuis l'ouverture de l'exercice en cours à la Date de Réalisation de la fusion jusqu'à cette date. Il en est ainsi même si les parties ont conféré un effet rétroactif à l'opération. Le taux de la CVAE est déterminé en fonction du chiffre d'affaires qu'elle a réalisé au cours de la période considérée, ajusté pour correspondre à une année pleine (CGI, art. 1586 quinquies, II).

La Société Absorbante doit pour sa part calculer sa valeur ajoutée donnant prise à la CVAE au titre de l'année de la fusion en incorporant celle produite par les établissements transférés depuis la Date de Réalisation de la fusion.

VI - Opérations antérieures - Subrogation générale

Le cas échéant, la Société Absorbante s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

La société ROSSI DEVELOPPEMENT remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société ROSSI DEVELOPPEMENT lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société ROSSI DEVELOPPEMENT, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

IX – Signature électronique

Les Parties ont accepté de signer le traité de fusion par voie de signature électronique dans le cadre des dispositions des articles 1125 à 1127-6 du Code civil, et déclarent en conséquence que la version électronique du traité de fusion constitue l'original du document et est parfaitement valable entre elles.

Les présentes signées selon le mode opératoire indiqué et via la plateforme UNIVERSIGN auront la même valeur probante que l'écrit papier conformément aux dispositions des articles 1174, 1366, 1367 et 1375 du Code civil.

Un exemplaire sous forme électronique (PDF) sera transmis à chacune des Parties. Il portera tous les éléments conformes à la règlementation en vigueur nécessaires à l'identification des Parties et à la conservation de l'acte.

Les Parties consentent expressément à ce que la date de signature des présentes soit celle mentionnée à la première page du traité de fusion, nonobstant toute date différente apparaissant sur le certificat de signature.

X - Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion :

Annexe 1 : Bilan, compte de résultat et annexe au 31 décembre 2021 de la société ROSSI DEVELOPPEMENT

Annexe 2 : Bilan, compte de résultat et annexe au 31 décembre 2021 de la société CELENA

Annexe 3 : Liste des engagements hors bilan

Annexe 4 : Etat des privilèges et nantissements délivré par le Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE le 21 mars 2022

Fait en version électronique
Le 24 mars 2022

Pour la société
ROSSI DEVELOPPEMENT
Mathieu ROSSI

Pour la société
CELENA
Mathieu ROSSI

ANNEXE 1

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

de la société ROSSI DEVELOPPEMENT

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	31/12/2021 Brut	31/12/2021 Amort. et Dépréc.	31/12/2021 Net	31/12/2020 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	10 897	5 085	5 812	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	3 103 260		3 103 260	3 104 291
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	750 000		750 000	750 000
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	**3 864 158**	**5 085**	**3 859 072**	**3 854 291**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	103 220		103 220	121 471
Autres créances	44 887		44 887	86 314
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	169 022		169 022	317 482
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)	**317 129**		**317 129**	**525 267**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**4 181 286**	**5 085**	**4 176 201**	**4 379 558**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an — 750 000 — 50 000
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 392 000	3 922 400
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	2 595 780	557 460
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	308 408	308 408
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		223 279
	Report à nouveau	(2 594 015)	
	Résultat de l'exercice	**241 063**	**(4 212 354)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**3 943 236**	**799 193**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		3 202 980
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 620	220 438
	Dettes fiscales et sociales	63 345	156 947
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**232 965**	**3 580 365**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**4 176 201**	**4 379 558**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	241 063,23	(4 212 353,53)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	232 965	377 385
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(171 980)**	**(844 389)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		1 002 565
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	3 495 900	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**3 495 900**	**1 002 565**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		3 495 900
	Intérêts et charges assimilées (4)	3 496 763	97 005
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**3 496 763**	**3 592 905**
	RESULTAT FINANCIER	**(863)**	**(2 590 340)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(172 843)**	**(3 434 730)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	120 332	90 226
	Sur opérations en capital	319 832	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**440 165**	**90 226**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		867 850
	Sur opérations en capital	26 259	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**26 259**	**867 850**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**413 906**	**(777 624)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	**5 642 437**	**2 589 412**
	TOTAL DES CHARGES	**5 401 374**	**6 801 765**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**241 063**	**(4 212 354)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 690 363		1 690 363	1 476 226
	Montant net du chiffre d'affaires	**1 690 363**		**1 690 363**	**1 476 226**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			14 797	18 520
	Autres produits			1 212	1 874
	Total des produits d'exploitation (1)			**1 706 372**	**1 496 620**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 082 902	1 620 897
	Impôts, taxes et versements assimilés			13 105	13 431
	Salaires et traitements			577 709	552 891
	Charges sociales du personnel			196 446	153 765
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			7 454	
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			735	26
	Total des charges d'exploitation (2)			**1 878 352**	**2 341 010**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(171 980)**	**(844 389)**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 176 201** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 642 437** euros et un total **charges** de **5 401 374** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **241 063** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles & incorporelles

Les immobilisations corporelles & incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations Financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et des frais d'acquisitions. Lors de l'exercice 2021, les parts sociales de la société Groupe Rossi Aero ont été réévaluées à la valeur finale déterminée lors de l'augmentation de capital (voir faits marquants de l'exercice)

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires ont été soldés en novembre 2021 par conversion en capital.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnités de fin de carrières (I.F.C)

Elles seront comptabilisées lors de leur versement. La provision pour indemnités de départ en retraite a été évaluée conformément aux principes généralement admis en France.

Elle ressort à **67 276 euros**, et a été calculée en fonction de la convention collective de la Métallurgie et des hypothèses suivantes :
- Départ prévu, sauf dérogation individuelle : 65 ans pour l'ensemble des salariés cadres et 62 ans pour les autres catégories;
- Taux de rotation du personnel retenu pour les cadres est de 5 % pour les salariés de moins de 40 ans, 4% entre 40 et 50 ans et 0% au delà
- Taux de rotation du personnel retenu pour les non cadres est de 10 % pour les salariés de moins de 30 ans, 5% entre 30 et 60 ans et 0% au delà
- Taux de progression salariale : 1.50 % pour l'ensemble des Catégories ;
- Taux de mortalité : table règlementaire INSEE-F-2010-2012
- Taux de charges sociales 40.00 %

Le Taux D'actualisation retenu est de 2.00 %

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Comptes courants

Il n'y a pas de compte courant au profit des filiales de Rossi Développement.

Événements importants survenus au cours de l'exercice

La crise de la COVID-19 a fortement impacté les filiales de Rossi Développement, qui a en conséquence:
- cédé le contrôle de sa filiale GROUPE ROSSI AERO en n'en gardant qu'une participation minoritaire de 21.25%. La valeur des titres de participation a été réévaluée en ce sens, cette dépréciation ayant été largement provisionnée lors de l'exercice 2020.
- réorganisé son activité de Holding animatrice en ce sens, en transférant en fin d'année 2021 la majorité de ses salariés vers sa filiale.
- Abandonné une partie de sa rémunération sur l'exercice 2020 à hauteur de 400 000€
- Enregistré un protocole de conciliation avec ses créanciers lui permettant notamment de :
 - Mettre fin à un contrat de location financière d'ERP par une facture de 151 200€ TTC.
 - Négocier un protocole de sortie avec ses actionnaires minoritaires constitant à convertir les obligations convertibles, puis racheter leur parts et réduire son capital en conséquence
 - Bénéficier d'un abandon des intérêts d'obligations convertibles provisionnés en 2020 à hauteur de 96 000€

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			39 325		28 428	10 897
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			39 325		28 428	10 897
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	6 600 191				3 496 931	3 103 260
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	750 000		1 137 600		1 137 600	750 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 350 191		1 137 600		4 634 531	3 853 260
	TOTAL	7 350 191		1 176 925		4 662 958	3 864 158

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport		7 454	2 369	5 085
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 454	2 369	5 085
	TOTAL		7 454	2 369	5 085

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en **euros** | 31/12/2021

REINTEGRATIONS	**Bénéfice comptable de l'exercice**	**241 063**	
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R.		
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)		
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI		
	Taxe sur les véhicules des sociétés	806	
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Provisions et charges à payer non déductibles		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs		
	Amendes et pénalités		
	Charges financières		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
	Impôts sur les sociétés		
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR)	1 031	
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %		
	Plus values nettes à court terme		
	Plus-values soumises au régime de fusions		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Réintégrations diverses		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	TOTAL I	**242 899**	
DEDUCTIONS	**Perte comptable de l'exercice**		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...		
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR)		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 %		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer		
	Majoration d'amortissements		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Déductions diverses		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	TOTAL II		
RESULTAT	Déficit exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		3 113 334
	TOTAUX	**242 899**	**3 113 334**
	RESULTAT FISCAL **BENEFICE (Col 1)** **PERTE (Col 2)**		**2 870 435**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social	3 922 400			(530 400)	3 392 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	557 460	(557 460)		2 595 780	2 595 780
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	308 408				308 408
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	223 279	(223 279)			
Report à nouveau		(3 431 615)		837 600	(2 594 015)
Résultat de l'exercice	(4 212 354)	4 212 354		241 063	241 063
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**799 193**			**3 144 043**	**3 943 236**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 799 193
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 799 193
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 3 144 043

Capital social

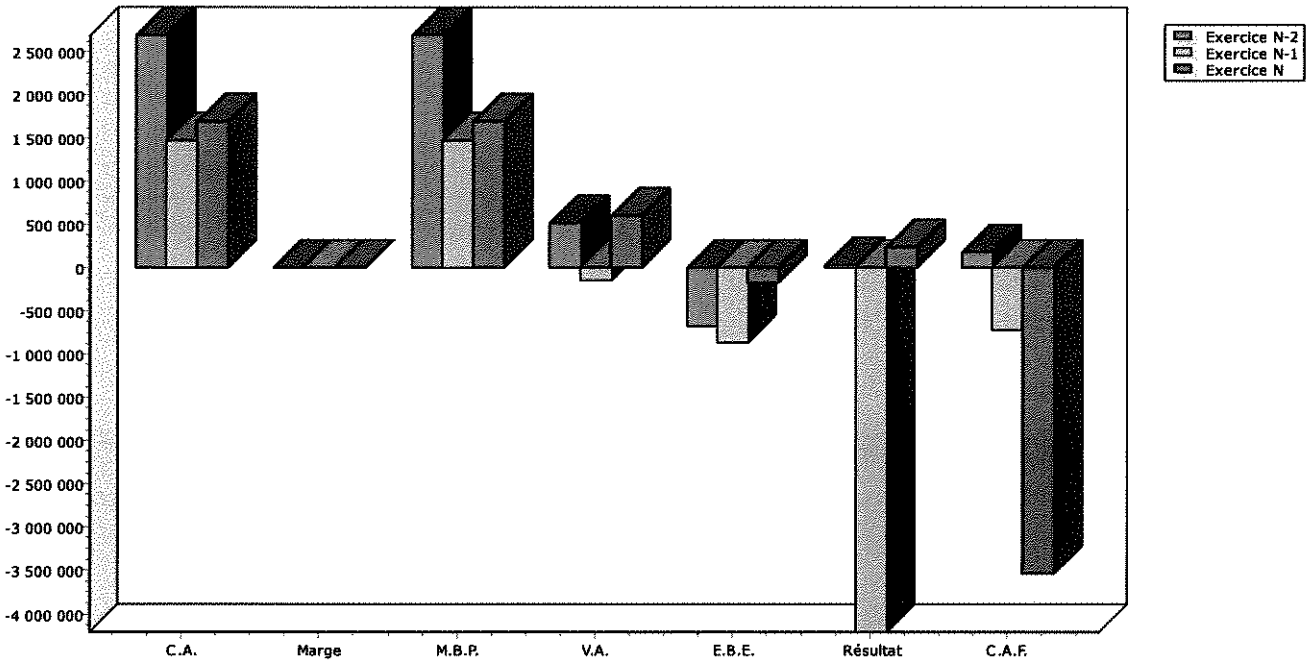
	Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		19 612,00	200,0000	3 922 400,00
	Emises pendant l'exercice		3 036,00	200,0000	607 200,00
	Remboursées pendant l'exercice		5 688,00	200,0000	1 137 600,00
	Du capital social fin d'exercice		**16 960,00**	**200,0000**	**3 392 000,00**

Effectif moyen

		31/12/2021	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		5	
	Professions intermédiaires			
	Employés		2	
	Ouvriers			
	TOTAL		7	

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	31/12/2020	Variation	N/N-1	31/12/2019
Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	**1 690 363**	**1 476 226**	*214 137*	*14,51*	**2 688 910**
Marge commerciale					
% sur vente de marchandises					
Marge brute de production	**1 690 363**	**1 476 226**	*214 137*	*14,51*	**2 688 910**
% sur production	*100,00*	*100,00*			*100,00*
Valeur ajoutée	**607 461**	**(144 671)**	*752 132*	*-519,8*	**511 140**
% sur CA	*35,94*	*-9,80*			*19,01*
Excédent brut d'exploitation	**(179 800)**	**(864 758)**	*684 958*	*-79,21*	**(675 483)**
% sur CA	*-10,64*	*-58,58*			*-25,12*
Résultat net comptable	**241 063**	**(4 212 354)**	*4 453 417*	*-105,7*	**33 726**
% sur CA	*14,26*	*-285,35*			*1,25*
Capacité d'autofinancement	**(3 540 956)**	**(716 454)**	*(2 824 502)*	*394,23*	**172 864**
Besoin en fonds de roulement	**(84 858)**	**(169 600)**	*84 742*	*-49,97*	**1 166 683**
Nombre de jours de CA	*(18,07)*	*(41,36)*			*156,20*
Rotations (en jours)					
- Stock marchandises					
- Stock produits finis					
- Crédit fournisseurs	56,39	42,45			17,31
- Crédit clients	21,98	25,08			121,44



Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation	3 495 900		3 495 900	
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**3 495 900**		**3 495 900**	
	TOTAL GENERAL	**3 495 900**		**3 495 900**	

Dont dotations et reprises : - d'exploitation			
Dont dotations et reprises : - financières			3 495 900
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	750 000	750 000	
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	103 220	103 220	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	42 792	42 792	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	2 095	2 095	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	**898 107**	**898 107**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	169 620	169 620		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 987	44 987		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	18 358	18 358		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**232 965**	**232 965**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 202 980			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Total des Charges à payer		**144 403**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**136 354**
Fournisseurs fact à recevoir	*136 354*	
Dettes fiscales et sociales		**8 049**
Etat charges a payer	*1 822*	
Taxes parafiscales à Payer	*6 228*	

Dettes garanties par des Suretés Réelles

Etat exprimé en **euros**

Nat. Dette		Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2021
Caution	0			
Caution	0	0		
Caution	0	0		
		TOTAL		

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2021	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
GROUPE ROSSI AERO			25,21	
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2021**

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					
GROUPE ROSSI AERO			25,21		

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					
GROUPE ROSSI AERO					

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

ANNEXE 2

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

de la société CELENA

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	532 000	532 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	53 200	53 200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		2 428 448
	Report à nouveau	(2 395 210)	
	Résultat de l'exercice	**3 053 514**	**(4 823 657)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**1 243 504**	**(1 810 010)**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 843 738	1 843 738
	Emprunts et dettes financières divers	63 076	226 014
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 304	778
	Dettes fiscales et sociales	552 602	582 675
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**2 488 720**	**2 653 204**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**3 732 224**	**843 195**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	3 053 513,80	(4 823 657,09)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	788 720	853 204
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**1 243 504**	*33,32*	**(1 810 010)**	*-214,6*	**3 053 514**	*168,70*
Capital Social ou individuel	**532 000**	*14,25*	**532 000**	*63,09*		
Capital social	532 000	*14,25*	532 000	*63,09*		
Réserve légale	**53 200**	*1,43*	**53 200**	*6,31*		
Réserve légale	53 200	*1,43*	53 200	*6,31*		
Autres réserves			**2 428 448**	*288,01*	**(2 428 448)**	*-100,00*
Autres réserves			2 428 448	*288,01*	(2 428 448)	*-100,00*
Report à nouveau	**(2 395 210)**	*-64,18*			**(2 395 210)**	
R.A.N Débiteur	(2 395 210)	*-64,18*			(2 395 210)	
Résultat de l'exercice	**3 053 514**	*81,81*	**(4 823 657)**	*-572,0*	**7 877 171**	*163,30*
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	**2 488 720**	*66,68*	**2 653 204**	*314,66*	**(164 485)**	*-6,20*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**1 843 738**	*49,40*	**1 843 738**	*218,66*		
Pret Hervé ROSSI	1 093 738	*29,31*	1 093 738	*129,71*		
Pret AVance Rdvpt	750 000	*20,10*	750 000	*88,95*		
Emprunts et dettes financières divers	**63 076**	*1,69*	**226 014**	*26,80*	**(162 938)**	*-72,09*
C/C Mathieu ROSSI	63 076	*1,69*	226 014	*26,80*	(162 938)	*-72,09*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**29 304**	*0,79*	**778**	*0,09*	**28 526**	*N/S*
Collectif Fournisseurs	5 251	*0,14*	778	*0,09*	4 473	*575,06*
Fournisseurs fact à recevoir	24 053	*0,64*			24 053	
Dettes fiscales et sociales	**552 602**	*14,81*	**582 675**	*69,10*	**(30 073)**	*-5,16*
URSSAF			15 496	*1,84*	(15 496)	*-100,00*
KLESIA (Agirc+Arrco)			5 518	*0,65*	(5 518)	*-100,00*
ALLIANZ Prévoyance			2 958	*0,35*	(2 958)	*-100,00*
ALLIANZ Mutuelle			1 345	*0,16*	(1 345)	*-100,00*
PAS - Retenue à la source			4 307	*0,51*	(4 307)	*-100,00*
Impot societe	106 619	*2,86*	106 619	*12,64*		
Etat, Prlvt FORFAITAIRE	102 400	*2,74*	102 400	*12,14*		
Etat,Prelvt Source CSG	137 600	*3,69*	137 600	*16,32*		
Tva a payer	1 530	*0,04*			1 530	
ETAT, TVA à Régulariser			2 962	*0,35*	(2 962)	*-100,00*
Etat charges a payer	200 645	*5,38*	200 440	*23,77*	205	*0,10*
Taxes Parafiscales à Payer	3 808	*0,10*	3 029	*0,36*	779	*25,70*
TOTAL DU BILAN PASSIF	**3 732 224**	*100,00*	**843 195**	*100,00*	**2 889 029**	*342,63*

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	177 733		177 733	800 000
	Montant net du chiffre d'affaires	**177 733**		**177 733**	**800 000**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 400	48 529
	Autres produits			252	11 525
	Total des produits d'exploitation (1)			**180 386**	**860 053**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			95 269	57 354
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 149	19 892
	Salaires et traitements			62 400	250 046
	Charges sociales du personnel			25 031	94 574
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			3	13
	Total des charges d'exploitation (2)			**189 852**	**421 878**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(9 466)**	**438 175**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(9 466)**	**438 175**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	3 062 980	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**3 062 980**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		5 110 017
	Intérêts et charges assimilées (4)		44 066
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		**5 154 083**
	RESULTAT FINANCIER	**3 062 980**	**(5 154 083)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**3 053 514**	**(4 715 907)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		1 131
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		**1 131**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(1 131)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		106 619
	TOTAL DES PRODUITS	**3 243 366**	**860 053**
	TOTAL DES CHARGES	**189 852**	**5 683 710**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**3 053 514**	**(4 823 657)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2021 31/12/2021 (12 mois)		01/01/2020 31/12/2020 (12 mois)		Variations	%
Total des produits d'exploitation	**180 386**	*101,49*	**860 053**	*107,51*	**(679 668)**	*-79,03*
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	**177 733**	*100,00*	**800 000**	*100,00*	**(622 267)**	*-77,78*
Production vendue Services FRANCE	**177 733**	*100,00*	**800 000**	*100,00*	**(622 267)**	*-77,78*
Prestation De Services	177 733	*100,00*	800 000	*100,00*	(622 267)	*-77,78*
Montant net du chiffre d'affaires	**177 733**	*100,00*	**800 000**	*100,00*	**(622 267)**	*-77,78*
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges	**2 400**	*1,35*	**48 529**	*6,07*	**(46 129)**	*-95,05*
Transfert Chges Soc. (IJSS...)			38 929	*4,87*	(38 929)	*-100,00*
Reprise Avantage en Nature	2 400	*1,35*	9 600	*1,20*	(7 200)	*-75,00*
Autres produits d'exploitation	**252**	*0,14*	**11 525**	*1,44*	**(11 272)**	*-97,81*
Autres produits de gestion	252	*0,14*	11 525	*1,44*	(11 272)	*-97,81*
Total des charges d'exploitation	**189 852**	*106,82*	**421 878**	*52,73*	**(232 026)**	*-55,00*
Autres achats et charges externes	**95 269**	*53,60*	**57 354**	*7,17*	**37 915**	*66,11*
Location vehicule	52 140	*29,34*	38 180	*4,77*	13 960	*36,56*
Entretien Reparation vehicule	1 389	*0,78*	114	*0,01*	1 274	*N/S*
ADI sur Contrat Divers	3 278	*1,84*	7 541	*0,94*	(4 263)	*-56,54*
Honoraires comptable & C.A.C	6 677	*3,76*	2 593	*0,32*	4 084	*157,49*
Honoraire Juridique	23 501	*13,22*	5 731	*0,72*	17 770	*310,09*
Frais de Transport	6 297	*3,54*			6 297	
Service bancaire	1 988	*1,12*	3 195	*0,40*	(1 207)	*-37,77*
Impôts, taxes et versements assimilés	**7 149**	*4,02*	**19 892**	*2,49*	**(12 743)**	*-64,06*
Taxe Sur Salaires			8 970	*1,12*	(8 970)	*-100,00*
Taxe apprentissage	431	*0,24*	1 675	*0,21*	(1 244)	*-74,29*
Allocation Logement	10	*0,01*	76	*0,01*	(66)	*-86,55*
Taxe formation continue	348	*0,20*	1 355	*0,17*	(1 006)	*-74,30*
Plan de Formation Continue			1 343	*0,17*	(1 343)	*-100,00*
CVAE et CFE	727	*0,41*	972	*0,12*	(245)	*-25,21*
Taxe sur vehicule societe	5 633	*3,17*	5 501	*0,69*	132	*2,40*
Salaires et traitements	**62 400**	*35,11*	**250 046**	*31,26*	**(187 646)**	*-75,04*
Salaires Bruts	60 000	*33,76*	246 595	*30,82*	(186 595)	*-75,67*
Variat° CP			(588)	*-0,07*	588	*100,00*
Avantage en Nature	2 400	*1,35*	9 600	*1,20*	(7 200)	*-75,00*
Indemnité Activité partielle			(5 562)	*-0,70*	5 562	*100,00*
Charges sociales du personnel	**25 031**	*14,08*	**94 574**	*11,82*	**(69 543)**	*-73,53*
Charges conges payes			(291)	*-0,04*	291	*100,00*
URSSAF	14 396	*8,10*	55 792	*6,97*	(41 396)	*-74,20*
KLESIA (Agirc+Arrco)	8 492	*4,78*	29 930	*3,74*	(21 439)	*-71,63*
Prévoyance	1 824	*1,03*	6 692	*0,84*	(4 868)	*-72,75*
Mutuelle	320	*0,18*	2 450	*0,31*	(2 131)	*-86,96*
Autres charges de gestion courante	**3**		**13**		**(10)**	*-79,43*
Autres charges de gestion	3		13		(10)	*-79,43*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2021 31/12/2021 (12 mois)		01/01/2020 31/12/2020 (12 mois)		Variations	%
Résultat d'exploitation	(9 466)	-5,33	438 175	54,77	(447 641)	-102,16
Total des produits financiers	3 062 980	N/S			3 062 980	
Reprises sur provisions & transferts de charges	3 062 980	N/S			3 062 980	
Reprise prov. depreciat elt fi	3 062 980	N/S			3 062 980	
Total des charges financières			5 154 083	644,26	(5 154 083)	-100,00
Dotations financières aux amort. et provisions			5 110 017	638,75	(5 110 017)	-100,00
Dots provisions Dépré. titres participatipation			5 110 017	638,75	(5 110 017)	-100,00
Intérêts et charges assimilées			44 066	5,51	(44 066)	-100,00
Interets sur Emprunts			44 066	5,51	(44 066)	-100,00
Résultat financier	3 062 980	N/S	(5 154 083)	-644,2	8 217 062	159,43
Résultat courant avant impôts	3 053 514	N/S	(4 715 907)	-589,4	7 769 421	164,75
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles			1 131	0,14	(1 131)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			1 131	0,14	(1 131)	-100,00
Charges s/ Ex. Antérieurs			1 131	0,14	(1 131)	-100,00
Résultat exceptionnel			(1 131)	-0,14	1 131	100,00
Impôts sur les bénéfices			106 619	13,33	(106 619)	-100,00
Impot societe			106 619	13,33	(106 619)	-100,00
Résultat de l'exercice	3 053 514	N/S	(4 823 657)	-602,9	7 877 171	163,30

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 732 224** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 243 366** euros et un total **charges** de **189 852** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **3 053 514** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles & corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Actifs financiers

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et des frais d'acquisitions. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Événements importants survenus au cours de l'exercice

Face aux difficultés de ses filiales, CELENA a été amenée à continuer à réduire sa rémunération du dirigeant, déjà amorcée en 2020 à hauteur de 177 733 € (contre 800 000€ en 2020 et 1 000 000€ en 2019).
Par ailleurs, la provision pour dépréciation des titres de participation passée en 2020 a partiellement été reprise, la SAS Rossi Développement ayant été restructurée et ayant cédé la majorité de sa participation dans GROUPE ROSSI AERO ce qui lui a permis de reconstituer ses fonds propres.
La valeur nette des titres détenus est donc remontée à 3 713 363€, équivalente à la quote part des capitaux propres de Rossi Développement.

Événements importants survenus postérieurement à la clôture

Afin de réorganiser et d'optimiser la gestion des participations de GROUPE ROSSI AERO, une fusion absorption de la SAS CELENA par sa société Fille ROSSI DEVELOPPEMENT est prévue pour le 1er semestre 2022.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	5 760 400					5 760 400
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**5 760 400**					**5 760 400**
TOTAL	**5 760 400**					**5 760 400**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Dettes garanties par des Suretés Réelles

Etat exprimé en **euros**

Nat. Dette		Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2021
0	0	0		
0	0	0		
		TOTAL		

Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2021**

REINTEGRATIONS	**Bénéfice comptable de l'exercice**	**3 053 514**	
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R.		
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)		
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI		
	Taxe sur les véhicules des sociétés	5 633	
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Provisions et charges à payer non déductibles		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs		
	Amendes et pénalités		
	Charges financières		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
	Impôts sur les sociétés		
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR)		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %		
	Plus values nettes à court terme		
	Plus-values soumises au régime de fusions		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Réintégrations diverses		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	TOTAL I	**3 059 147**	
DEDUCTIONS	**Perte comptable de l'exercice**		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...		
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR)		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%		3 062 980
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 %		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer		
	Majoration d'amortissements		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Déductions diverses		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	TOTAL II		**3 062 980**
RESULTAT	Déficit exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		

	TOTAUX	**3 059 147**	**3 062 980**
RESULTAT FISCAL	**BENEFICE (Col 1)**		**3 833**
	PERTE (Col 2)		

Capital social

Etat exprimé en **euros**

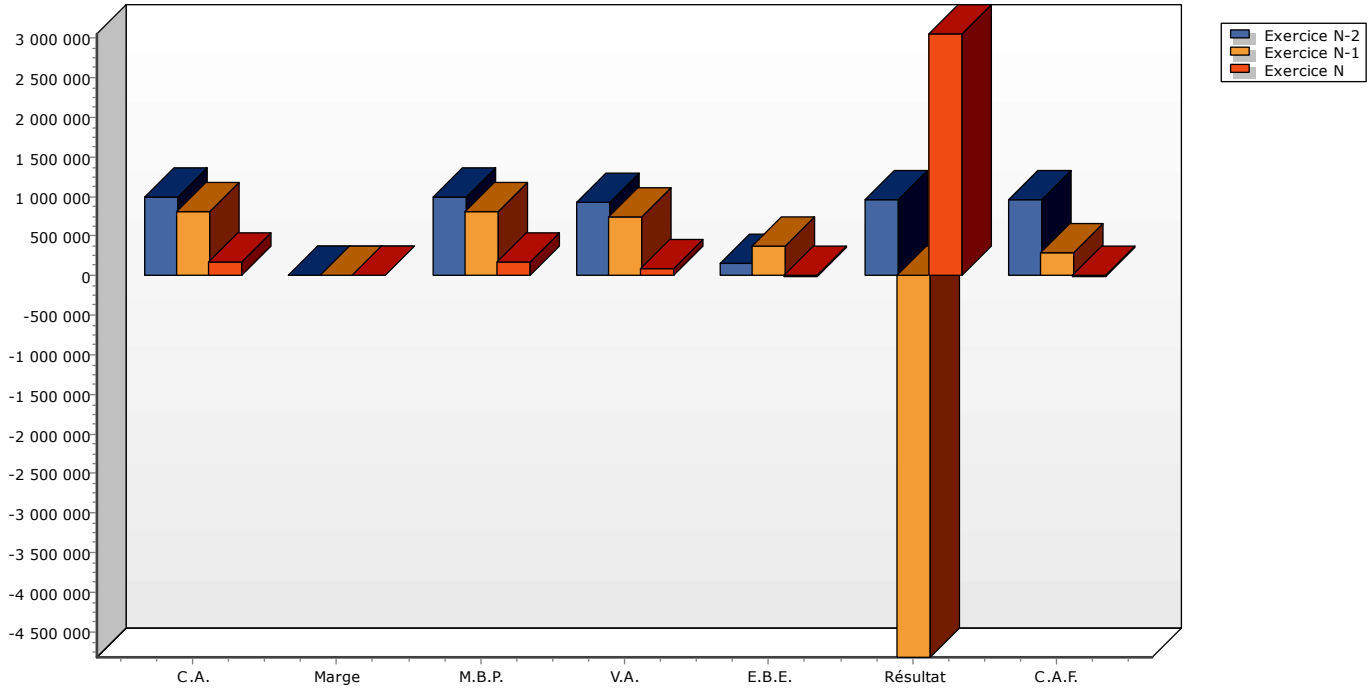
ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice	532 000,00	1,0000	532 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**532 000,00**	**1,0000**	**532 000,00**

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2021	Interne	Externe
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL	**1**	

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	31/12/2020	Variation	N/N-1	31/12/2019
Nombre de mois	**12**	**12**			**12**
Chiffre d'affaires	**177 733**	**800 000**	*(622 267)*	*-77,78*	**1 000 000**
Marge commerciale *% sur vente de marchandises*					
Marge brute de production *% sur production*	**177 733** *100,00*	**800 000** *100,00*	*(622 267)*	*-77,78*	**1 000 000** *100,00*
Valeur ajoutée *% sur CA*	**82 464** *46,40*	**742 646** *92,83*	*(660 182)*	*-88,90*	**919 317** *91,93*
Excédent brut d'exploitation *% sur CA*	**(12 116)** *-6,82*	**378 135** *47,27*	*(390 251)*	*-103,2*	**154 696** *15,47*
Résultat net comptable *% sur CA*	**3 053 514** *N/S*	**(4 823 657)** *-602,96*	*7 877 171*	*-163,3*	**955 290** *95,53*
Capacité d'autofinancement	**(9 466)**	**286 360**	*(295 826)*	*-103,3*	**955 290**
Besoin en fonds de roulement *Nombre de jours de CA*	**(571 237)** *(1 157,04)*	**(463 400)** *(208,53)*	*(107 837)*	*23,27*	**(386 899)** *(139,28)*
Rotations (en jours) - Stock marchandises - Stock produits finis - Crédit fournisseurs - Crédit clients	 110,73 13,49	 4,78 39,13			 2,18



Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles	5 110 017		3 062 980	2 047 037
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**5 110 017**		**3 062 980**	**2 047 037**
	TOTAL GENERAL	**5 110 017**		**3 062 980**	**2 047 037**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières			3 062 980	
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	6 660	6 660	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	4 009	4 009	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	**10 669**	**10 669**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 843 738	143 738	791 817	908 183
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	29 304	29 304		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	346 619	346 619		
Taxes sur la valeur ajoutée	1 530	1 530		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	204 453	204 453		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	63 076	63 076		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**2 488 720**	**788 720**	**791 817**	**908 183**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	63 076			

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social	532 000				532 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	53 200				53 200
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	2 428 448	(2 428 448)			
Report à nouveau		(2 395 210)			(2 395 210)
Résultat de l'exercice	(4 823 657)	4 823 657		3 053 514	3 053 514
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**(1 810 010)**			**3 053 514**	**1 243 504**

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (1 810 010)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (1 810 010)

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 3 053 514

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2021**

A. Renseignements détaillés

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
1. Filiales (Plus de 50 %)					
GROUPE ROSSI	3 392 000	3 945 300	94,90	5 760 400	3 713 363
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
GROUPE ROSSI	750 000		1 690 363	243 127	
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux

	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

ANNEXE 3

Liste des engagements hors bilan

NEANT

ANNEXE 4

Etat des privilèges et nantissements de la société CELENA

délivré par le Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE

le 21 mars 2022

DÉBITEURS

Imprimer

CELENA
799 292 842
R.C.S. TOULOUSE

Adresse : 68 Chemin de la Plaine 31790 SAINT-JORY
Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	17/03/2022	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	17/03/2022	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	17/03/2022	-
Protêts	Néant	17/03/2022	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	17/03/2022	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	17/03/2022	-
Déclarations de créances	Néant	17/03/2022	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	17/03/2022	-
Publicité de contrats de location	Néant	17/03/2022	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	17/03/2022	-
Gage des stocks	Néant	20/03/2022	-
Warrants	Néant	17/03/2022	-
Prêts et délais	Néant	17/03/2022	-
Biens inaliénables	Néant	17/03/2022	-

sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020.

DÉBITEURS

Imprimer

CELENA
799 292 842
R.C.S. TOULOUSE

Adresse : LD Saint-Caprais 31330 GRENADE
Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	17/03/2022	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	17/03/2022	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	17/03/2022	-
Protêts	Néant	17/03/2022	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	17/03/2022	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	17/03/2022	-
Déclarations de créances	Néant	17/03/2022	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	17/03/2022	-
Publicité de contrats de location	Néant	17/03/2022	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	17/03/2022	-
Gage des stocks	Néant	20/03/2022	-
Warrants	Néant	17/03/2022	-
Prêts et délais	Néant	17/03/2022	-
Biens inaliénables	Néant	17/03/2022	-

sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020.

DÉBITEURS

Imprimer

CELENA
799 292 842
R.C.S. TOULOUSE

Adresse : 3 AV du Girou 31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC
Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	17/03/2022	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	17/03/2022	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	17/03/2022	-
Protêts	Néant	17/03/2022	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	17/03/2022	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	17/03/2022	-
Déclarations de créances	Néant	17/03/2022	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	17/03/2022	-
Publicité de contrats de location	Néant	17/03/2022	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	17/03/2022	-
Gage des stocks	Néant	20/03/2022	-
Warrants	Néant	17/03/2022	-
Prêts et délais	Néant	17/03/2022	-
Biens inaliénables	Néant	17/03/2022	-

sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020.